

PRÉAVIS N°93/25 au Conseil communal

Demande d'un crédit de CHF 179'000.- pour la démolition et la reconstruction des locaux et installations du FC Etoile-Broye sur la parcelle communale 301

CONSEIL COMMUNAL DU 09 décembre 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 24 novembre 2025. Je remercie la commission ad hoc de m'avoir permis de participer à sa réunion.

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 179'000.- pour la démolition et la reconstruction des locaux et installations du FC Etoile-Broye sur la parcelle communale 301.

Détails des coûts (sur la base d'un appel d'offres en marchés publics)

N°	Libellé	Coûts en CHF TTC
1	Etude préliminaire (préavis 01/21)	37'509.60
2	Organisation appel d'offres pour mandat d'architecte, à vérifier si compris dans le montant de l'étude préliminaire communiqué par NR	16'300.00
3	Avant-projet (phase SIA 31)	19'220.20
4	Projet de l'ouvrage (phase SIA 32)	45'142.55
5	Procédure de demande d'autorisation (phase SIA 33)	5'318.50
6	Appels d'offre (phase SIA 41)	38'656.55
7	Divers & imprévus (env. 15% sur les postes 3 à 6)	16'500.00
	Total TTC	178'647.40
	TOTAL TTC ARRONDI EN CHF	179'000.00

Incidences financières

La Municipalité souhaite appliquer à Moudon, le même modèle de partenariat que celui mis en place à Lucens avec le FC Étoile-Broye. Il s'agit de reprendre la gestion et la maintenance des nouvelles infrastructures sportives au FC Etoile-Broye, contre la reprise gratuite du bâtiment par la radiation anticipée du DDP. Les charges d'exploitation sont à assumer par la commune de Moudon, et sont intégrées dans le budget de fonctionnement communal dès 2026.

Une convention réglera l'utilisation et l'entretien des installations pour l'exploitation quotidienne des installations.

Les coûts du crédit d'étude sont amortis en même temps et sur les mêmes durées que le nouvel actif concerné par le crédit d'étude.

Jusqu'à la réalisation des investissements, aucun amortissement n'est dès lors comptabilisé mais si le préavis d'investissement final est refusé ou abandonné, les coûts de ce crédit seront immédiatement et entièrement amortis.

L'étude devrait être financée à 80 % par autofinancement, le reste sera couvert par l'emprunt.

Subventions cantonales et fédérales :

Des subventions cantonales et fédérales sont prévues pour soutenir le développement des infrastructures sportives et le nouvel éclairage du terrain de football. Le montant exact de ces aides sera précisé lors de la présentation du préavis pour la réalisation des infrastructures.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est de CHF 56.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à CHF 5.05 millions et la dette communale est de CHF 10.5 millions.

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 93/25 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. **Accorde un crédit d'étude de CHF 179'000. -- TTC pour la démolition et la reconstruction des infrastructures sportives sur la parcelle 301, dont à déduire les éventuelles subventions cantonales et fédérales,**
2. **Prend acte que la dépense sera reportée et comptabilisée dans le(s) même(s)compte(s) que l'actif ou les actifs faisant l'objet de ce préavis,**
3. **Prend acte qu'en cas de refus du préavis final ou d'abandon du projet, la dépense sera immédiatement et entièrement amortie,**
4. **Autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 24 novembre 2025 : Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Michelle Grandjean, Angélique Bionaz ainsi que Messieurs Frédéric Besse, Julien Pittet.

Moudon, le 24 novembre 2025



Bionaz Angélique
Rapportrice